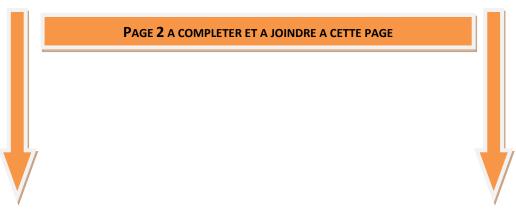


# DOSSIER TECHNIQUE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

 $\frac{avec}{(Fournir\ un\ dossier\ technique\ par\ générateur\ PV^{(A)})}$  Installation  $\frac{avec}{(Fournir\ un\ dossier\ technique\ par\ générateur\ PV^{(A)})}$ 

	Nom du client :					
	Adresse du site :					
	Code postal / Commune : Téléphone :					
SITE	(A1) Installation :	□ raccordement au réseau public de distribution par l'installation de consommation □ raccordement au réseau public de distribution directement au point de livraison  Cocher une seule case  Autres sources d'alimentation DC*: □ Non □ Oui → Si oui, à préciser:				
		Autres sources d'alimentation AC*: ☐ Non ☐ Oui → Si oui, à préciser :				
	(A2) Modification de Installation modifiée :	l'installation photovoltaïque*:  (A3)Date de référence  dépôt de demande de permis de construire  déclaration préalable de construction  signature de marché accusé de réception de commande				
INSTALLATEUR	Nom ou raison sociale : E-mail :					
	Adresse :					
INST	Code postal / Commune :					
INSTALLATION AVEC MODIFICATION DE PUISSANCE OU RENOVEE	A remplir si <mark>(A2)</mark> = Oui <b>—</b>	A. Installation existante:  Date de la mise sous tension de l'installation de production existante (préciser au moins l'année):				
	(1) Module PV: Le soussigné confirme que les modules sont conformes aux normes de la série NF EN 61730					
n.	I <sub>scmax-générateur</sub> (ou optimiseur) PV <sup>(a)</sup> :					
NTIN	(2) Câble principal PV: section = mm² U = V (en courant continu) Température admissible sur l'âme =°C					
COTE CONTINU	(3) Interrupteur-Sectionneur général DC: Un:					
CO.	(4) Polarité à la terre*: ☐ Non ☐ Oui Si oui → le soussigné s'engage sur la présence d'une séparation galvanique					
	(5) Onduleur : Si micro-onduleurs / multi-tracker / optimiseurs → Nb de générateurs identiques :					
	Sve Découplage * :	avterne intégré à l'onduleur : JOINDRE LE CERTIFICAT DE CONFORMITE À LA PRENORME DIN VOE 0126 1.1/41				





# DOSSIER TECHNIQUE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

 $\frac{avec}{(Fournir\ un\ dossier\ technique\ par\ générateur\ PV^{(A)})}$ 

COTE CONTINU		Paramètres			Tableau des caractéristiques de chaque groupe PV ou chaîne PV dans le cas d'optimiseurs sur modules PV				
				1	2	3	4	5	
		A. Nombre de chaînes							
		B. I <sub>scmax module</sub>							
		C. I <sub>RM</sub> modules							
		D. Courant admissible dans le câble de chaîne							
		E. Type et courant assigné du dispositif de protection sur une	e chaîne						
		F. Courant admissible dans le câble de groupe							
		G. Iscmax groupe							
		H. Type et courant assigné du dispositif de protection de grou	ıpe						
AC	(6	(6) Branchement*: ☐ Puissance limitée ☐ Puissance surveillée**							
: Cocher obligatoirement une seule case					7	Cachet de l'installateur			
: Pour les puissances surveillées, fournir un dossier technique SC143			Signature						
Nom de l'installateur :									
L'installateur en signant ce dossier s'engage à ce que les données indiquées correspondent aux caractéristiques de l'installation photovoltaïque du site objet de l'attestation de conformité déposée.  Nota: le présent dossier technique n'est pas systématiquement analysé par CONSUEL			Le :						

Ce dossier technique et le schéma de principe du système photovolta $\ddot{q}$ ue, accompagnent l'attestation de conformité CERFA n° 15523\*01.



### Installation photovoltaïque – Aide au remplissage

Installation avec protection surintensité côté DC et sans stockage par batterie

(Fournir un dossier technique par générateur PV(A))

## AIDE AU REMPLISSAGE DU SC 144B

- (A) Un générateur PV correspond à un MPPT (ou « tracker ») au sens des guides de la série UTE C 15-712. Pour les onduleurs à plusieurs MPPT dont la configuration est identique, voir (5).
- (A1) Cette rubrique concerne l'installation de production photovoltaïque.
- (A2) Dans le cas d'une modification d'installation existante (augmentation de puissance ou rénovation), le schéma doit permettre de différencier clairement les parties d'installation neuves de celles, existantes, qui n'ont pas été modifiées.

  Les informations (1) à (6) de ce dossier ne doivent concerner que la partie neuve.
- (A3) Date de référence de l'installation de production photovoltaïque. Dans le cas d'une modification d'installation, concerne la partie neuve.
- (1) Module PV: Les modules PV doivent être conformes aux normes de la série NF EN 61730 (Voir guides de la série UTE C 15-712).
  - (a) I<sub>scmax générateur</sub> est le courant maximal en court-circuit aux bornes du générateur PV (voir les guides de la série UTE C 15-712). En présence d'optimiseurs de puissance, indiquer, selon la configuration : soit la valeur maximale de l'intensité de courant en sortie de l'optimiseur, soit la valeur maximale de l'intensité de courant en entrée onduleur en cas de chaîne(s) d'optimiseurs sur champ PV...
  - (b) U<sub>ocmax</sub> est la tension maximale à vide du générateur photovoltaïque (voir les guides de la série UTE C 15-712). En présence d'optimiseurs de puissance, indiquer, selon la configuration : soit la valeur de la tension en sortie de l'optimiseur, soit la valeur de la tension max en entrée onduleur en cas de chaîne(s) d'optimiseurs sur champ PV.
  - (c) Dans le cas de mise en œuvre de chaînes d'optimiseurs sur modules PV, indiquer le nombre de ces chaînes.
- (2) Câble principal PV: Noter les caractéristiques du câble arrivant sur le générateur côté DC (Les caractéristiques du câble sont données par le fabricant).

Les câbles doivent respecter les exigences des guides de la série UTE C 15-712.

U est la tension en courant continu du câble pour le fonctionnement en courant continu ou PV.

La température admissible sur l'âme est celle en régime permanent.

- (3) Interrupteur-sectionneur général D.C. (coupure d'urgence): U<sub>n</sub> est la tension assignée en courant continu, I<sub>n</sub> est le courant assignée en courant continu donnés par le fabricant. Pour les installations réalisées avec des micro-onduleurs, les valeurs I<sub>n</sub> et U<sub>n</sub> n'ont pas lieu d'être renseignées.
- (4) Polarité à la terre: Lorsqu'une polarité est mise à la terre pour des raisons fonctionnelles, l'installation coté courant alternatif doit être électriquement séparée par une séparation galvanique assurée soit par l'onduleur soit par un transformateur de séparation (conforme à la norme NF EN 61558-2-4).
- (5) Onduleur: La marque et le modèle figurant sur l'onduleur doivent être précisés. En présence d'une protection de découplage intégrée à l'onduleur, le certificat de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 doit être joint au dossier technique. Une attention particulière doit être apportée au réglage du seuil de fréquence haute des protections de découplage de type DIN VDE 0126-1-

Une attention particuliere doit etre apportee au reglage du seuil de frequence haute des protections de découplage de type DIN VDE 0126-1-1/A1. Voir les instructions du gestionnaire du réseau (voir par exemple : <a href="https://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis-NOI-RES 13E.ndf">https://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis-NOI-RES 13E.ndf</a>).

### Fournir un dossier technique par types de générateurs identiques. Dans ce cas :

- pour les onduleurs à plusieurs trackers, mentionner le nombre de trackers en plus de la marque et du modèle hormis dans le cas des micro-onduleurs :
- pour les onduleurs associés à un ou plusieurs optimiseurs de puissance mis en parallèle, mentionner le nombre d'optimiseurs en plus de la marque et du modèle (un générateur par optimiseur dans ce cas) ;
- dans le cas de la mise en œuvre d'optimiseurs en série à raison d'un optimiseur par module PV et le tout constituant une boucle, un générateur est considéré pour l'ensemble et pour un onduleur.
- pour les micro-onduleurs, mentionner leur nombre, en plus de la marque et du modèle. Un micro-onduleur est un générateur.

#### Tableau des paramètres :

Pour les générateurs ayant plus de cinq groupes, remplir un deuxième dossier technique en complément du premier.

Installation photovoltaïque existante: les paramètres et caractéristiques décrits dans ce tableau sont ceux des éléments neufs posés par l'installateur. Les matériels existants ne doivent pas y apparaître.

 ${f B}$  et  ${f G}$ :  $I_{scmax}$  donné par le fabricant du module ou calculé en fonction des indications des guides de la série UTE C 15-712 ;

C: I<sub>RM</sub> donné par le fabricant du module ;

Det F: Courant admissible calculé en fonction des indications des guides de la série UTE C 15-712 ou de la NF C 15-100;

**E et H :** type = fusible ou disjoncteur – ne concerne pas les dispositifs de déconnexion externes des parafoudres.

(6) Branchement : Pour les puissances surveillées, fournir un dossier technique SC143.

Aide : Page 1 sur 1 SC 144B-3 (Octobre 2020)